



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 8 août 2024

**Résolution de M. Musa Kamenica du 14 septembre 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Clochatte : Ecole internationale et bouchon intercommunal »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 septembre 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Musa Kamenica « Clochatte : École internationale et bouchon intercommunal », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Musa Kamenica :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne rapidement auprès de la commune du Mont-sur-Lausanne et de l'École Internationale pour que le bouchon matinal disparaisse, notamment par l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès sur le territoire de la commune du Mont ».*

**Réponse de la Municipalité**

Afin de résoudre les problèmes de circulation générés par la présence de l'École Internationale de Lausanne (ISL), la Municipalité a demandé à la Municipalité du Mont-sur-Lausanne de rouvrir le chemin du Grand-Pré qui assure un accès direct à l'ISL depuis la route des Martines. Cette dernière n'a malheureusement pas pu donner suite à cette demande, car l'aménagement en impasse de cette route faisait partie intégrante des conditions négociées avec les riveraines et les riverains dans le cadre de l'élaboration du Plan de quartier «La Grangette» en 2002-2003, lié à la construction de l'ISL. Les échanges se sont poursuivis afin d'explorer de nouvelles pistes. La Municipalité du Mont-sur-Lausanne a mandaté un bureau spécialisé qui a pour mission de proposer des mesures concrètes favorisant la dépose et permettant de réduire le trafic généré par l'ISL, que ce soit sur le site de l'école ou sur d'autres emplacements.

La Municipalité de la Ville de Lausanne est toujours dans l'attente des résultats de cette étude de mobilité. Dans le respect de ses compétences territoriales, la Ville de Lausanne continuera à s'engager pour que des améliorations soient proposées et appliquées par la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Néanmoins, la Ville de Lausanne a pu mettre en œuvre plusieurs mesures sur son territoire afin d'améliorer du mieux possible la situation problématique à laquelle ce secteur est confronté :

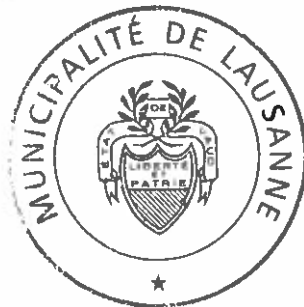


- l'obligation de tourner-à-droite au débouché du chemin de la Grangette limite les points de conflits et contribue à améliorer la sécurité des usagères et usagers tous modes confondus ;
- la suppression de places publiques de stationnement au sud du carrefour, permet d'améliorer la visibilité et le croisement avec les poids-lourds ou les véhicules de la ligne tl n° 22 ;
- la suppression de deux places de stationnement en zone bleue situées à l'est de l'arrêt de bus « Piécettes » de la ligne tl n° 22, qui obligeaient les bus à se déporter pour se réinsérer dans le trafic, situation qui s'avérait problématique aux heures de pointe.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter